

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2022- 36

Date de la convocation : 27/04/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le quatre mai deux mille vingt-deux , le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON – GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, , LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Représentés : M. CANIVENQ Roland donne pouvoir de vote à Mme ANDREY Danielle, M. DANNEAUX Dominique donne pouvoir à M. MANCEAUX Christophe, M. POTRON Pierre donne pouvoir de vote à M. LAURENT-CHAUVET Pierre,

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION D'UN
BATIMENT A VOCATION SOCIALE – LOT 1 « VRD – DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE-
FACADES »**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu la délibération DB2021/14 en date du 18 mars 2021 attribuant les marchés de travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale,

Considérant que dans le cadre du marché de travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale, les travaux modificatifs suivants sont nécessaires :

- **Lot n° 1 « VRD – Démolitions – Gros-œuvre - Façades »** : Travaux modificatifs pour une **plus-value de 1 215,81 € HT** relative aux devis n° 22.02.03.A du 04/03/2022 et n° 22.02.04.A du 04/03/2022 concernant :
 - Modification des travaux d'aménagements extérieurs au niveau du parking du champ de foire
 - Travaux supplémentaires de dévoiement de réseaux non identifiés au préalable
 - Travaux supplémentaires de surélévation du bâtiment
 - Retrait de la prestation de flocage coupe-feu
 - Retrait de la prestation d'un essai de plaque
 - Retrait de la prestation de fourniture et pose d'un regard 1000

.../....

- Retrait de la prestation d'aménagement paysager des patios.
- Modification des travaux de maçonnerie sur le mitoyen
- Suppression du couronnements des murs des patios
- Suppression de la gaine de ventilation de l'ascenseur

Considérant que le montant du contrat initial du lot n°1 est de : 582 002,36 € HT ;

Considérant que les modifications susmentionnées entraînent une majoration de 5 jours ouvrés ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant augmentant le montant global et forfaitaire des travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale, tel que proposé
- D'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme

Le Président,

Benoît SINGLIT